



## Dates à retenir

13/3 : comment chasser les taupes de son jardin à 14h au Moulin de Fierville

19/3 : Concours de régularité de tarot (Tarot-Club de Port-Bail) 20h

20/3 : Atelier crêpes à 14h30 au Moulin de Fierville

26/3 au 2/4 : Exposition des travaux de l'école à Notre-Dame

27/3 : Foire aux livres et aux cartes postales

28/3 : Vide grenier de l'A.P.E.. Salle omnisports

1/4 : Goûter de Pâques du Club des Aînés à 16h salle des Sociétés

3 et 4/4 : Salon des énergies renouvelables salle omnisports de Barneville-Carteret

3/4 au 2/5 : la Normandie se découvre au Moulin de Fierville

6/4 : conférence sur les dangers d'Internet à 20h30 au siège de la Communauté de Communes

16/4 : Concours de régularité de tarot (Tarot-Club de Port-Bail) 20h

17/4 : à partir de 10h : Valorisation des espèces animales locales Ferme de l'Hôtel Fauvel à St Maurice en Cotentin

17/4 : Course cycliste la « Gainsbarre » à partir de 14h 17/4 et 21/4 : Atelier crêpes à 14h30 au Moulin de Fierville

24/4 : Foire aux livres et aux cartes postales

30/4 au 2/5 : Premier Festival de la BD en Côte des Isles à Port-Bail 21/5 : Villes en Scène avec un spectacle pour enfants mais pas interdit aux parents ... 20h30 salle omnisports

Renseignements et inscriptions Office de Tourisme 0233040307 ou sur le site portbail.fr rubrique agenda.

## PORT-BAIL PASSION

### Des Port-Baillais passionnés pour une ville passionnante

**"Si févryi remplit les creus, mar les assique. Ch'est héreus car achteu les cillos sount dédraguis coume de la brannette"**

Nos anciens parlaient souvent du temps et de ses conséquences. Les hivers étaient de vrais hivers et il faisait chaud en été ... quoi de plus normal ... Nous avons eu cette année un vrai hiver et certains nous prédisent un vrai été ... un problème de lune paraît-il, une douzaine de lunes serait un gage de beau temps ... alors soyons patients. Dans quelques jours ce sera le printemps, les jours rallongent et il n'est pas de semaines sans plusieurs A.G. d'associations

qui préparent leurs activités. Il n'y qu'à voir la liste des manifestations dans « dates à retenir » ci-contre et « l'agenda » sur le site portbail.fr pour se rendre compte de l'activité débordante de nos associations. L'Office de Tourisme n'est pas en reste en occupant pendant la période hivernale l'église Notre-Dame avec des expositions

et des animations et de nouvelles idées comme le Premier Festival de BD organisé en Côte des Isles à la fin avril.

Le CAC va bientôt sortir son catalogue d'expositions, le CAP prépare ses fêtes à succès en commençant par le Festival de l'Enfant ... nous retrouverons tous ces événements dans les prochaines « Lettre », dans le bulletin « Port-Bail Passion » et sur le site Internet portbail.fr.

*La Commission Communication*

Ou sont les arches ??? ...



## Le Mot du Maire...

### Restons zen !

Parmi tous les projets mis en chantier durant la précédente mandature, port, balnéo, M.A.S. aucun n'a été abandonné.

Mais que de temps perdu, que d'heures passées en réunion et que d'emplois en attente.

Je ne comprends plus très bien la finalité de cette méthode qui consiste, pour certaines personnes et associations minoritaires bien sûr, à déployer tant d'énergie pour tenter de détruire ce que les élus au nom et pour le bien de leurs concitoyens, tentent d'instaurer.

Nous avons une chance en France, d'avoir des représentants de l'Etat, rigoureux, disponibles et intègres et qui sont là pour nous aider dans la lecture et la stricte application des lois.

Mais qu'il est difficile de rester zen lorsque, après 7 ans d'études en présence et sous le contrôle des services de l'Etat et alors que M. le Préfet nous accorde son feu vert, sous conditions bien sûr de réaliser une balnéo respectueuse de son environnement, utilisant des matériaux adaptés et s'intégrant parfaitement avec

## Dans ce numéro

<i>Votre agenda</i>	1
<i>Edito</i>	1
<i>Le mot du Maire</i>	1 & 3
<i>Conseil Municipal</i>	2 & 3
<i>Permanences du Conseiller Général</i>	2
<i>Affaires juridiques</i>	2
<i>Motion contre les projets d'éoliennes en mer</i>	4
<i>Nouvelle loi sur les meublés et les chambres d'hôtes</i>	4
<i>Une entreprise soucieuse de la sécurité</i>	4



**Affaires juridiques**

L'Association « Manche Nature » a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Caen pour « abus de pouvoir » concernant la délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2009 approuvant la révision simplifiée du POS du site du Domaine des Pins. Cette délibération était motivée par l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Manche suite au résultat de l'enquête publique et aux deux avis de la Commission des Sites, tous favorables au projet. Nos avocats ont bien sûr été saisis du dossier pour défendre ce projet essentiel au développement touristique et économique de notre commune. La SHEMA et la municipalité affichent clairement leur volonté commune de poursuivre l'opération.



Le marché pour la maîtrise d'œuvre pour le secteur de la plage doit être relancé ...



**Permanences de Dieudonné RENAUX**  
votre Conseiller Général

En Mairie de 10h à 12heures les 27/03 24/04 et 29/05  
Les rendez-vous sont à prendre en mairie (02.33.87.52.00)

**Budgets ... Budgets ... Budgets ...**

**Le conseil municipal s'est réuni le mardi 23 février 2010 avec un ordre du jour très chargé et très intense.**

**Comptes administratifs 2009****Commune :**

**fonctionnement :** recettes : 2 589 237€ dépenses : 1 525 004€ excédent exercice 1 064 233€ + excédent 2008 : 37 272€ = excédent global 1 101 605€.

**Investissement :**

recettes : 865 559€  
dépenses : 636 747€  
excédent exercice 228 813€ + déficit 2008 : 3 146€ = excédent global : 225 666€.

**Port :**

**fonctionnement :** recettes : 114 211€ dépenses : 127 207€ déficit de l'exercice 12 996€ + excédent 2008 : 24 992€ = excédent global : 11 996€.  
**Investissement :** 48 355€ dépenses : 6 771€ excédent exercice : 41 585€ + excédent 2008 : 55 030€ = excédent global 96 615€

**Service assainissement :**

Depuis le 1er juillet 2009, le budget d'assainissement est pris en charge par le syndicat intercommunal, cependant pour le premier semestre, le budget fait apparaître :

**Fonctionnement :** recettes 120 111€ dépenses : 132 700€ déficit 12 600€ + excédent 2008 : 254 538€ = excédent global de 241 938€.

**Investissement :** recettes 52 803€ dépenses : 18 498€ excédent exercice 34 305€ + excédent 2008 : 83 897€ = un excédent global de 118 202€.

**Lotissement du Clos**

**d'Amont :** Une seule opération de dépenses de 1 605€

**Comptes de gestion 2009 et Indemnité de conseil et de confection du budget**

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs ci dessus, sont approuvés par le Conseil, ainsi que le versement des indemnités légales dues à **Madame LAUR** receveuse municipale.

**Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

Le conseil autorise Monsieur le Maire à engager une dépense d'investissement de 200 000 € pour la rénovation du VVF. Cette dépense ne dépasse pas le quart des investissements prévus au budget précédent et peut donc être validée.

**Fêtes et cérémonies**

Madame la receveuse demande de lui détailler les engagements de dépenses pour les différentes fêtes et cérémonies que la municipalité organise. Monsieur le

Maire propose une liste approuvée par le Conseil.

**Annulation de délibérations**

Lors d'un précédent conseil municipal, le vote de l'exonération des loyers USP sports nautiques n'était pas conforme étant donné qu'un bail avait été signé. La délibération du conseil est donc annulée et est transformée en une subvention du même montant.

Le marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur plage a été annulé et notifié aux sociétés concernées en leur assurant le paiement des travaux d'études réalisés. Une nouvelle procédure en vue d'un nouveau marché va être mise en place pour un montant de travaux évalué à 3 600 000€.

**Rénovation des sanitaires publics du bourg.**

Un avenant de 665€ était demandé pour la pose d'un haut-vent par la société Eustache aux toilettes près du presbytère. Les matériaux proposés n'étant pas conformes à l'esthétique du bourg, les conseillers demandent un complément d'étude et reportent la décision au prochain conseil.

**Création de postes.**

Un poste d'agent de maîtrise et un poste d'agent de maîtrise principal doivent être créés le 1er mai 2010 en vue du remplacement d'un agent partant en retraite le 1er juin. Le poste non pourvu sera supprimé après la période légale.

**Concession d'aménagement "Le domaine des pins".**

Le bilan financier recalé est approuvé par le conseil pour

## ...Conseil ... suite

une dépense de 2 821 880 € et une recette de 2 823 415 €. L'avancement du projet suit son cours par la SHEMA, bien qu'un recours de Manche Nature ait été déposé sur la délibération de Conseil Municipal validant (sur avis positif du Préfet) la révision simplifiée du POS (voir page 2)

### Frais d'élargissement du CR45 rue Fouquet.

Pour permettre aux camions de desservir la station d'épuration et aussi, dans le futur, la ZA, il y a lieu d'élargir le chemin en question et d'acquérir une parcelle de terrain pour agrandir le virage. La DDE a estimé le coût de l'opération à 24 795€. Le syndicat intercommunal d'assainissement propose de prendre 50% des frais à sa charge. Le conseil approuve ce projet.

### Convention de mise à disposition d'un terrain

Le syndicat intercommunal d'assainissement accepte de mettre à disposition un terrain pour la pratique du vélo tout terrain (BMX). Une convention sera signée entre le Syndicat d'assainissement et la Mairie et une convention entre la Mairie et l'USP qui va proposer cette nouvelle activité.

### Cession à l'USP sports nautiques

Un tracteur Renault qui n'est plus adapté aux travaux de la commune est cédé pour 1 € symbolique à cette association pour le transport des bateaux et des zodiacs de sécurité.

### Motion sur le projet éolien offshore des Grunes

Le conseil vote la motion contre ce projet d'implantation d'éoliennes offshore entre la côte et les îles anglo-normandes. Une réunion contre ce projet a été organisée le 4 mars à Créances (voir cette motion page 4)

### Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du SPANC

La Communauté de Communes de la Côte des Isles nous communique pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ce document est consultable auprès de la CCCI ou à la Mairie.

### Dénomination du gymnase

Le conseil, après accord de la famille, propose de donner le nom de Jean Paul Bonamy, récemment décédé, au gymnase municipal. La cérémonie se fera cet été en présence de sa famille et de ses amis.



La salle omnisports va prendre le nom de « Gymnase Jean Paul Bonamy »

## Le mot du Maire ... suite

son milieu, établissement qui crée plus de 50 emplois locaux, nous apprenons que l'association Manche-Nature dépose un recours devant le tribunal administratif. Nous avons pourtant convié cette association à une réunion d'information sur ce projet et avons l'intention de travailler avec elle, pour parfaire cette réalisation si utile pour nos concitoyens.

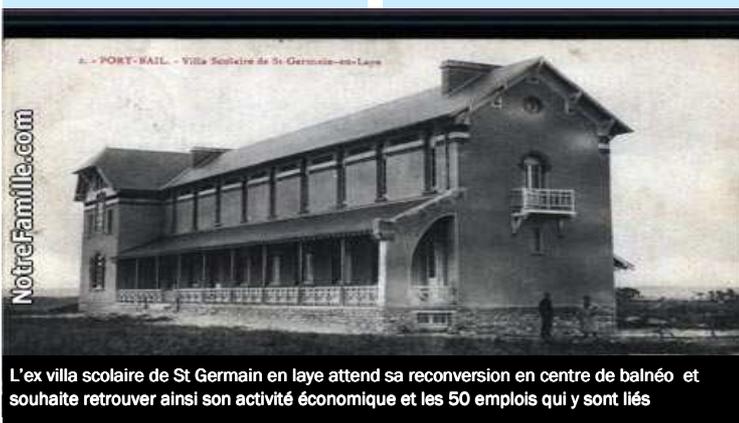
Certes, nous pensons que les magistrats de ce tribunal dans leur sagesse, nous permettront de continuer notre projet mais que de temps perdu et que d'argent dépensé.

Il n'y a sans doute pas de pos-

sibilité d'écoute réciproque et le seul discours que cette association utilise c'est le recours devant le tribunal. Je le regrette vivement car ce n'est pas comme cela que je conçois la démocratie et ce n'est pas comme cela que je conçois les rapports entre les différentes composantes de la société.

Mais comme l'a écrit Fontenelle « la goutte d'eau creuse le roc mais ce n'est ni les premiers jours ni les premières années ». Apprenons la persévérance dans la tolérance. C'est mieux que la haine et l'intolérance. Restons zen !

Le Maire **Guy CHOLOT**



L'ex villa scolaire de St Germain en laye attend sa reconversion en centre de balnéo et souhaite retrouver ainsi son activité économique et les 50 emplois qui y sont liés

### Informations de Monsieur le Maire

Madame l'inspectrice scolaire maintient les effectifs enseignants pour l'année scolaire 2010/2011 malgré une baisse des effectifs élèves.

Le Comité d'Action Culturelle a acquis une sculpture en marbre du sculpteur **Nicolas Fleissig** pour 6 000 € et l'offre gratuitement à la commune. L'emplacement sur le petit terre-plein devant l'Église Notre-Dame pourrait être envisagé, mais la discussion reste ouverte pour l'emplacement définitif.

Le président du syndicat intercommunal d'assainissement

nous fait savoir que les réseaux et les postes de refoulement sont terminés par conséquent le secteur de la plage sera raccordé au réseau général le 15 mars 2010. Monsieur le Maire demande à Serge Laidet 1er adjoint de présenter au Conseillers un point sur les réformes territoriales et leurs conséquences sur la commune.

Prochain conseil municipal le **mardi 30 mars 2010**



## **PORT-BAIL PASSION**

Mairie de Port-Bail  
2 rue Lechevalier 50580

Tel: 02 33 87 52 00 Fax: 02 33 04 39 90

Courriel : [contact@portbail.fr](mailto:contact@portbail.fr)

Directeur de la publication : Guy Cholot

Rédacteur en Chef: Serge Laidet. Articles de la Commission Communication

Photos : Mairie, Presse de la Manche, J.P. Bonamy, E. Fosse, O.Tourisme

### ***Motion contre le projet éolien des Grunes***

Considérant les enjeux paysagers, économiques et touristiques mis en péril par les projets de parcs éoliens en mer, le Conseil Municipal de Port-Bail émet un avis défavorable à de telles réalisations; elle soutient l'action des pêcheurs représentés par leurs organisations professionnelles et par l'Association Contre les Eoliennes en Mer (ACLEM). La municipalité préconise que la filière hydrolienne soit étudiée en liaison avec les autorités des îles anglo-normandes afin de faire émerger un projet cohérent et acceptable par l'ensemble des acteurs.

Le Conseil Municipal Port-Bail le 23 février 2010



### ***Quand Bonna-Sabla rime avec sécurité au travail***

Récemment a eu lieu au sein de l'entreprise Bonna-Sabla une sympathique cérémonie.

Pour saluer les efforts des 53 salariés (habitants principalement sur le territoire) en matière de sécurité : plus de 1000 jours sans accidents ayant entraîné un arrêt, le directeur Mr PILLAROU avait organisé une réception accompagné de M Bruno LEMIERE le directeur d'exploitation de la région Ouest et de M. Gilles VAN BRANTEGHEM le Directeur des ressources Humaines du groupe BONA SABL. Chaque salarié s'est vu remettre un présent de valeur (5 louis d'or) valorisant leurs efforts.

Pour en arriver là, ce fût (et c'est toujours) une remise en question de tous les jours et de nouvelles mentalités à inculquer, cela se traduit par :

### ***Nouvelles obligations pour les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes***

Une déclaration de location de chambres d'hôtes (une ou plusieurs) et de meublés de tourisme doit être adressée au maire de la commune du lieu de l'habitation concernée par voie électronique, lettre recommandée ou dépôt en mairie et doit faire l'objet d'un accusé de réception.

La déclaration précise l'identité du déclarant, l'identification du domicile de l'habitant, le nombre de chambres ou de gîtes mis en location, le nombre maximal de personnes susceptibles d'être accueillies et la ou les périodes prévisionnelles de location.

Tout changement concernant les éléments d'information que comporte la déclaration fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Le maire communique une fois par an au préfet de région, au président du conseil régional et au président du conseil général les données statistiques relatives aux déclarations de chambres d'hôtes.

La liste des chambres d'hôtes est consultable en mairie.

Une animation de la sécurité (Plan d'actions annuel, Briefings, Visité sécurité ...)

La modernisation de l'outil industriel (Investissements, Aménagement des postes ...)

la formation (aux postes de travail, aux secours ...)

En ces moments où l'économie demande aux entreprises plus de production, il est intéressant de constater que l'une d'elle estime que la sécurité est un gage d'excellence et que l'intégrité physique de ces salariés est un atout pour la performance économique.

Bonne continuation sur ce chemin mesdames et messieurs.

Nous reviendrons prochainement sur d'autres entreprises ou collectivités luttant également sur ce sujet.